Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Rapport d'activité 2021

organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Rapport d'activité 2021 du Syndicat Organom

Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Sommaire

Présentation du territoire 3
Mot du président 3
Compétences du syndicat 4
Organisation politique 4
Organisation fonctionnelle 6
Organisation budgétaire 7
Les flux de déchets et les ratios 11
Transfert 12
Valorisation 13
Site de La Tienne 17
Site de Vaux 19
Prévention 20
Communication 22

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Site de la Tienne

216 chemin de la Serpoyère
Viriat - CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70
organom@organom.fr
www.organom.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

De nouvelles perspéctives

Après une longue période passée à consolider nos réflexions sur les orientations stratégiques du syndicat, il devenait urgent de mettre en œuvre les investissements nécessaires à la poursuite de l'exploitation du site dans de bonnes conditions. Il était également temps de répondre aux demandes de notre autorité de tutelle.

Pour cela, il a d'abord fallu s'appuyer sur de nouveaux moyens humains et de nouvelles compétences avec l'arrivée de notre responsable projet mais également avec le recrutement de plusieurs agents dont les postes étaient vacants. À cette occasion, une réorganisation des services a pu être mise en œuvre. Par exemple deux agents de pesée ont été recrutés et rattachés au pôle administratif.

Les agents d'exploitation pourront dorénavant se consacrer uniquement à leurs missions sur un site en perpétuel développement. L'équipe, qui devra encore être renforcée, a dorénavant la capacité d'initier le projet de valorisation énergétique et le renouvellement du contrat exploitation de l'usine Ovade tout en assurant la poursuite des missions d'exploitation au quotidien.

La nouvelle équipe projet chaufferie, plus structurée, totalement partenariale a complètement remis à plat le dossier afin de repartir sur des bases solides. Depuis l'été 2021 c'est à marche forcée que tous les éléments du dossier sont vérifiés approfondis, réorientés, fiabilisés. C'est à ces conditions, et grâce à cette mobilisation de tous que nous pourrons mettre en œuvre ce projet de chaufferie très complexe mais vertueux en termes de valorisation et important pour le territoire. D'importants travaux de remise à niveau et de réorganisation du site sont maintenant lancés pour un montant de 14 millions d'euros en 4 ans. Ils permettront au site de la Tienne d'atteindre un niveau de sécurité environnementale maximal tout en simplifiant la gestion au quotidien par les agents.

Les relations avec les collectivités adhérentes d'Organom, en raison des épisodes sanitaires, n'ont pas pu trouver jusqu'alors le développement vers plus de fluidité que nous avions souhaité. L'animation autour de la prévention a toutefois permis à ORGANOM de maintenir ce lien de catalyseur. La recherche de solutions de valorisation avec les acteurs locaux (btp, chambre consulaires, recycleurs) a, du fait de son intérêt pour tous, connu un réel succès. Les encombrants de déchetteries, préoccupation forte des collectivités, ont fait l'objet d'une étude territoriale soutenue par le Conseil Départemental. Ses conclusions devraient donner quelques perspectives aux collectivités concernées. En terme de sécurité, sans attendre les améliorations sur le site, de nombreuses actions ont été mises en place allant vers plus de contrôles, plus de formation, plus de sécurité pour les agents.

La création du fil info riverains nous a permis d'améliorer la diffusion d'informations auprès de ceux qui subissent les désagréments olfactifs consécutifs à la nature de nos activités. C'est l'occasion d'expliquer, de manière directe et privilégiée et plusieurs fois par an , les mesures qui sont prises et les moyens qui sont alloués afin de limiter les nuisances autant qu'il est possible de le faire.

Toutes ces orientations doivent, dans un futur très proche, donner des perspectives nouvelles aux collectivités adhérentes d'Organom afin que leur syndicat puisse leur proposer d'assurer le traitement des ordures ménagères et assimilés dans toute son étendue, dans toute son efficacité et pour un coût le plus maîtrisé possible.

Yves CRISTIN,
Président d'ORGANOM

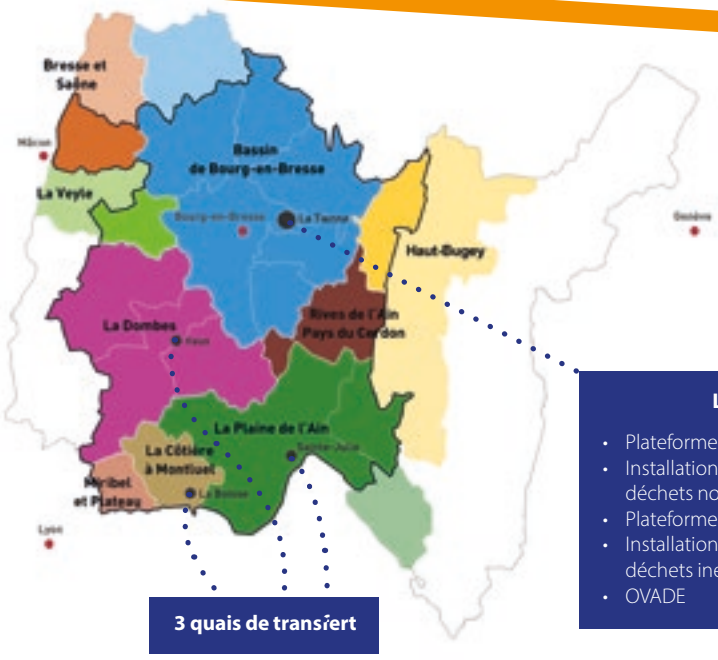

La Tienne

- Plateforme de compostage
- Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD)
- Plateforme de transit
- Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)
- OVADE

Présentation du territoire

En 2021, Organom est composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération.

Ces 9 établissements de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et 342 023 habitants (population municipale, INSEE, décembre 2021). Le périmètre du Syndicat correspond au secteur centre-sud du département de l'Ain.

(voir la carte ci-contre)

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Compétences du Syndicat

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Organom développe également depuis 2009 la prévention des déchets à travers des actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité.

Le Syndicat dispose de plusieurs installations lui permettant de gérer les déchets produits sur son territoire :

3 quais de transfert pour les ordures ménagères, situés sur les communes du Plantay (site de Vaux, exploité en régie), La Boisse (exploité en régie) et Sainte-Julie (propriété de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et exploité par celle-ci) ;

Sur le site de La Tienne à Viriat :

- **une plateforme de compostage** de déchets végétaux et de broyage de bois, exploitée en régie
- **une plateforme de transit** avant valorisation (PVC et plâtre), exploitée en régie
- **une installation de tri-méthanisation-compostage,** OVADE, dont l'exploitation est confiée à TIRU (Paprec Energies)
- **une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD)** exploitée en régie, avec gestion des effluents liquides (bassins de lagunage) et gazeux (valorisation énergétique du biogaz confiée à Total Energies)
- **une installation de stockage de déchets inertes (ISDI),** exploitée en régie

Organisation politique

Yves CRISTIN a été réélu Président d'Organom pour 6 ans par le Comité syndical, le 17 septembre 2020. Le bureau exécutif est composé de 9 membres : le Président et 8 Vice-Présidents.

André MOINGEON
1er Vice-Président délégué à l'usine OVADE

Bernard PERRET
2e Vice-Président délégué aux finances

Gérard BRANCHY
3e Vice-Président délégué à l'animation des territoires

Hélène BROUSSE
8e Vice-Présidente déléguée aux marchés et aux affaires administratives

Yves CRISTIN
Président

Jean-Luc ROUX
4e Vice-Président délégué à l'environnement et aux sites

Audrey CHEVALIER
7e Vice-Présidente déléguée à la prévention et la réduction des déchets

Josiane BOUVIER
6e Vice-Présidente déléguée à la communication

Andrée RACCURT
5e Vice-Présidente déléguée aux projets

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Le Comité syndical est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants, issus des 9 EPCI membres.

EPCI	TITULAIRE	SUPPLÉANT
GRAND BOURG AGGLOMÉRATION	Guy ANTOINET Patrick BAVOUX Bernard BIENVENU Jonathan GINDRE Patrick BOUVARD Yves CRISTIN Jean-Luc EMIN Mireille MORNAY Thierry PALLEGOIX Bernard PERRET Benjamin RAQUIN Jean-Luc ROUX Jean-Marc THEVENET	Baptiste DAUJAT Michel FONTAINE Isabelle FRANCK Jean-François DEBAT Jacques SALLET Marc BAVOUX Christelle BERARDAN Michel BRUNET Alexa CORTINOVIS Emmanuelle MERLE Serge GUERIN Patrick LEVET Jordan GIRERD
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Gilbert BOUCHON Hélène BROUSSE Bernard GUERS Elisabeth LAROCHE André MOINGEON Max ORSET Frédéric TOSEL Paul VERNAY	Pascal BONETTI Frédéric BARDOT Béatrice DALMAZ Christian LIMOUSIN Jean PEYSSON Pascal PAIN Antoine MARINO-MORABITO Jean-Marc RIGAUD
LA DOMBES communauté de communes	Gérard BRANCHY Audrey CHEVALIER Jean-François JANNET Sonia PERI	Christophe MONIER Martine MOREL-PIRON Philippe PAILLASSON Michel JACQUARD
HAUT BUGEY	Alain AUBOEUF	Laurent COMTET
CCMP	Josiane BOUVIER Claude CHARTON Jean-Yves GIRARD	Marion MELIS Elodie BRELOT Jean-Luc DESVIGNES
3CM l'interco & vous	Jean-Philippe FAVROT Philippe GUILLOT-VIGNOT Andrée RACCURT	Laurent SOILEUX Patrick BOUVIER Nathalie MONDY
Communauté de Communes BRESSE & SAÔNE	Jean-Jacques BESSON Philippe PLENARD	Daniel GRAS Emily UNIA
Rives de l'Ain Pays du Cerdon Communauté de communes	Frédéric MONGHAL Antoine BAUTAIN *à partir du 25/11/21*	Jean-Michel BOULME Alain SICARD
la Veyle	Guy DUPUIT	Jacques PALLOT

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Organisation fonctionnelle

Au 31 décembre 2021, le syndicat compte 27 agents

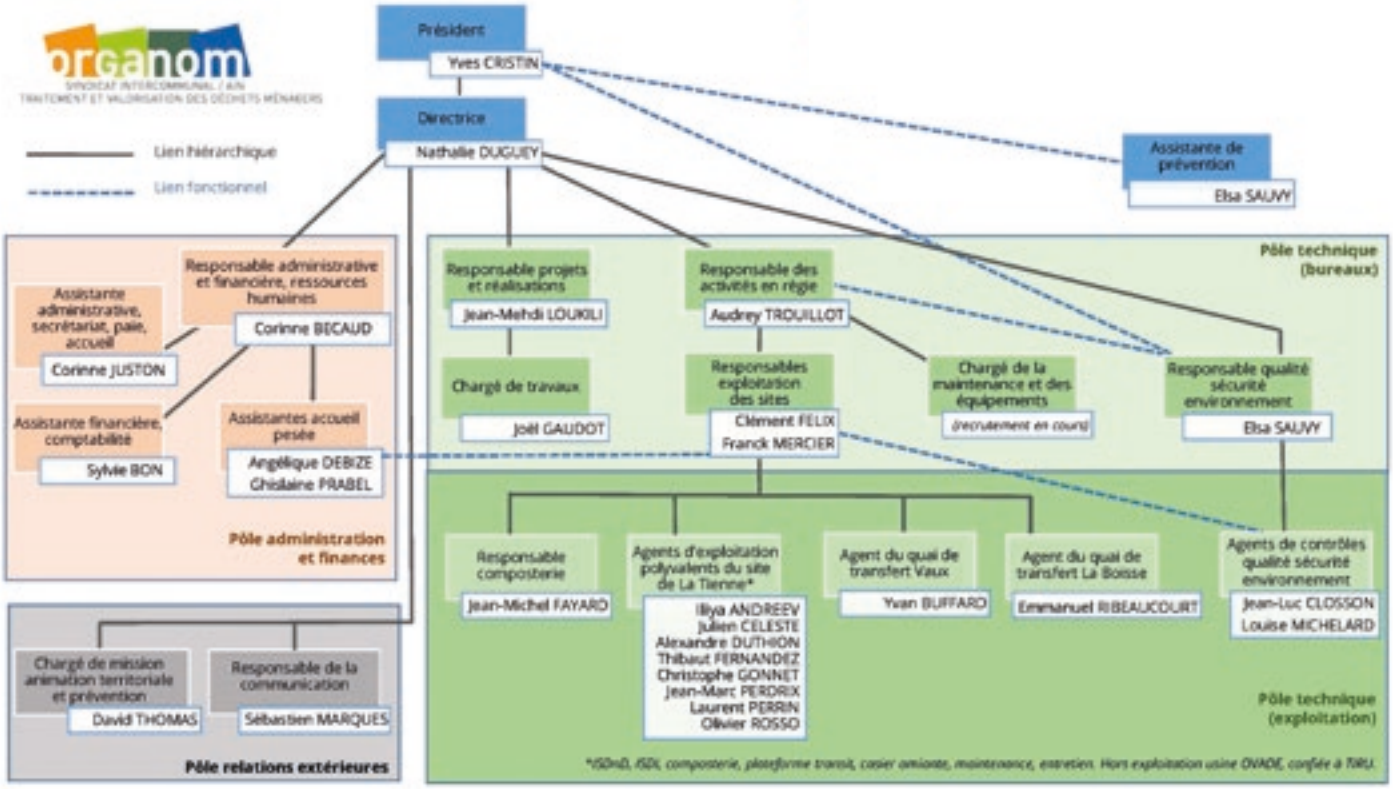

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Organisation Budgétaires

Contribution des EPCI

11,8 € HT par habitant

125,6 € HT par tonne d'OMr*

Ne sont pas soumis à la TGAP les déchets suivants :

Inertes : 37,7 € HT / tonne jusqu'au 31/03 puis **12 € HT**/ tonne
Plâtre : 112 € HT / tonne
PVC : 92,6 € HT / tonne
Amiante ciment : 148,7 € HT / tonne
Déchets verts : 42,7 € HT / tonne
Bois non traités : 36,7 € HT / tonne

Principaux tarifs des autres dechets accueillis :

- **137 ou 154,8 €** / tonne
  de déchets d'activité économique (DAE)
- **137,8** / tonne
  Encombrant

*Ces tarifs ainsi que la contribution à la tonne pour les ordures ménagères résiduelles (OMr) incluent la part de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par l'État qui s'élève à 37 € par tonne en 2021. En outre, l'arrêté du 28 décembre 2017 introduit un système de TGAP variable pour certains déchets comme les DAE.

Comptes administratifs 2021

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	15 757 907,52 €	Dépenses (a)	4 278 863,71 €
Recettes (b)	18 902 904,39 €	Recettes (b)	7 264 020,57 €
Excédent fonctionnement 2020 reporté (c)	3 832 147,61 €	Déficit d'investissement 2020 reporté (c)	- 3 004 358,83 €
Résultat de clôture 2021 (b-a+c)	6 977 144,48 €	Résultat de clôture 2021 (b-a+c)	- 19 201,97 €
Total des sections		6 957 942,51 €	

La plateforme de valorisation du biogaz de l'installation de stockage a généré une recette de **87 484€** en 2021

Résultats de clôture (Fonctionnement + Investissement)

6 768 782 €

Principales prestations rémunérées à des entreprises en 2021

Type	Activité	Montant HT
Investissement	ISDnD	641 862 €
Fonctionnement	Transport de déchets	379 419 €
	Valorisation de déchets	4 752 502 €
	Travaux divers, entretien et maintenance	905 016 €
	Analyses diverses	89 983 €
Total		6 768 782 €

6 768 782 €

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Synthèse de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

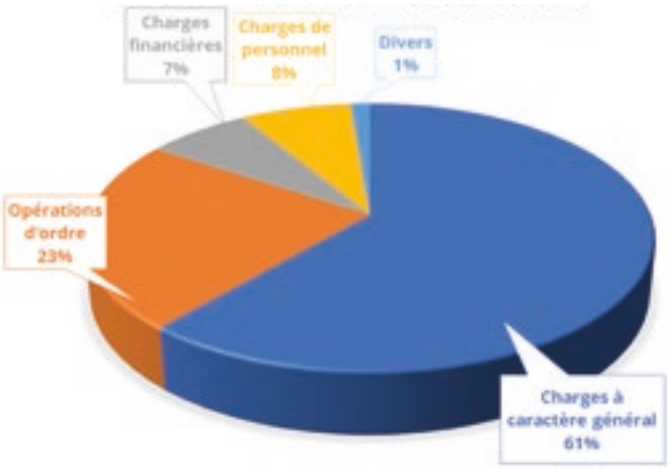

Montant total : 15 757 907,52 €

Recettes de fonctionnement

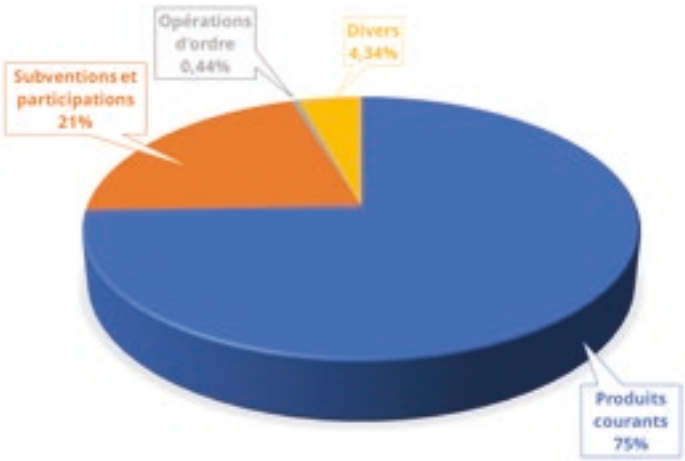

Montant total : 18 902 904,39 €

Synthèse Investissements

Dépenses d'investissement

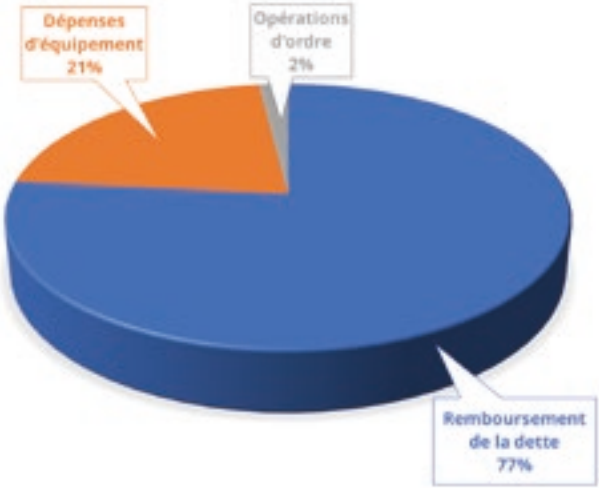

Montant total : 4 278 863,71 €

Recettes d'investissement

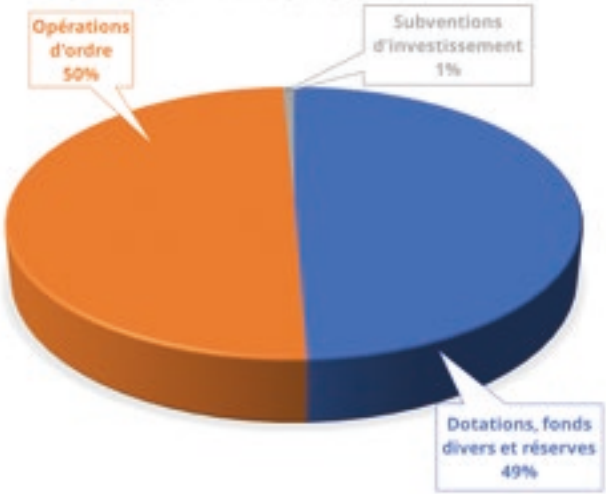

Montant total : 7 264 020,57 €

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Approche Compta coûts du fonctionnement

Coût complet et aidé en 2021

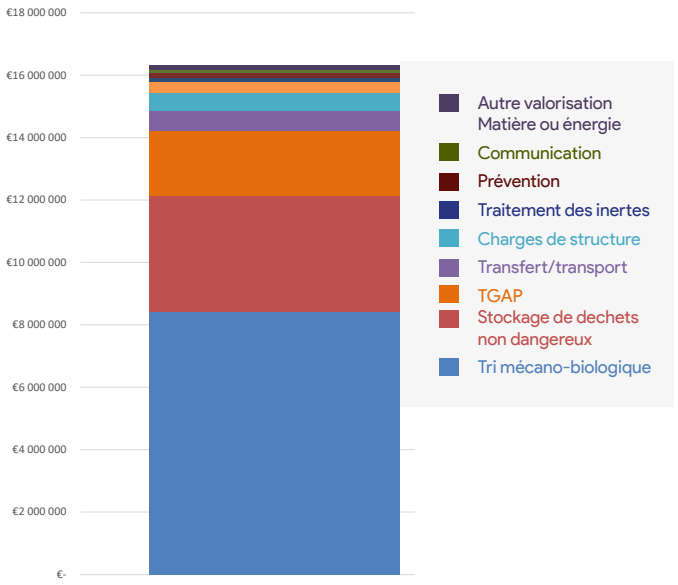

Coût complet en €
(type de charges)

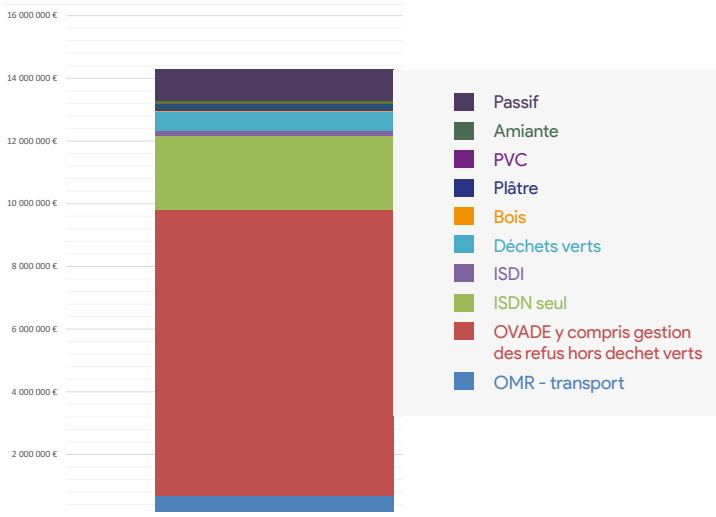

Coût aidé en €
(type de dechets)

En déduisant du coût complet les recettes (à l'exception des contributions à l'habitant des EPCI et des contributions à la tonne des EPCI et collectivités), on obtient le coût aidé qui s'élève à

14 277 086 €
en 2021

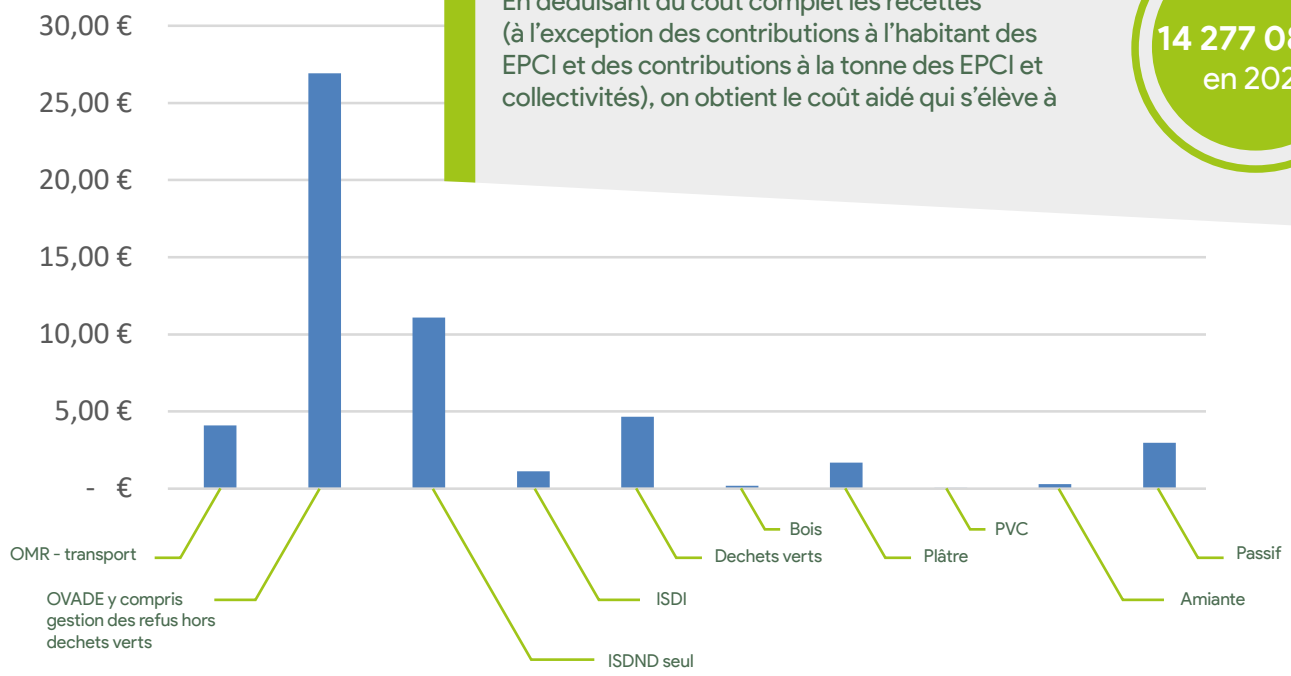

Coût aidé moyen / habitant couvert en €

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Coût aidé pour le traitement des déchets apportés par les EPCI

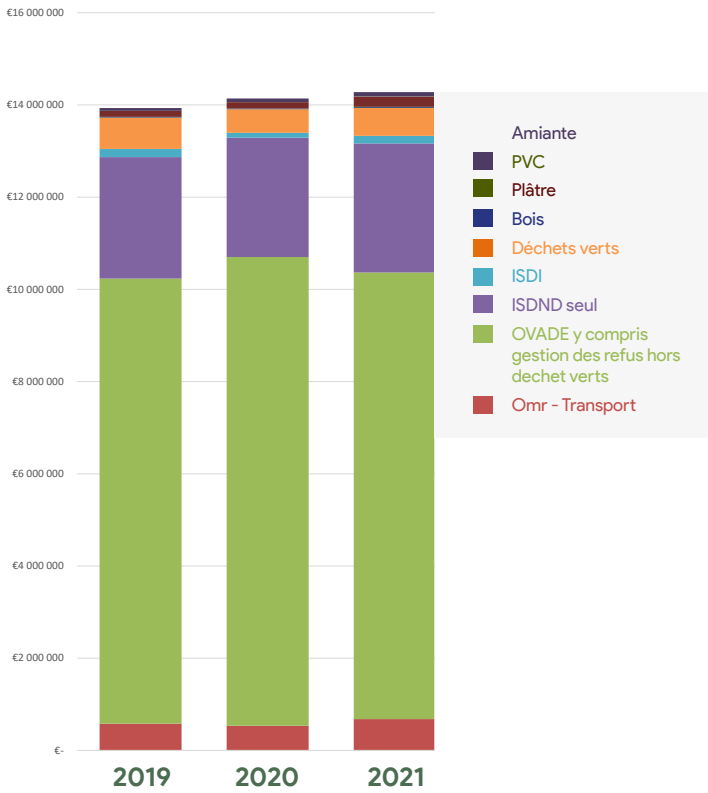

Coût aidé par poste en €
(inclus passif enfouissement)

Total revente matériaux ou énergies

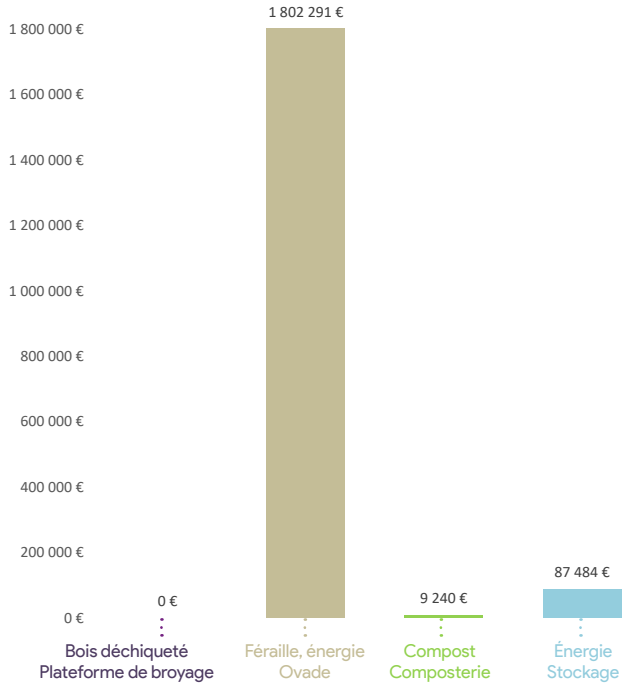

Recette perçues au titre de la valorisation des déchets
(matériaux, éléctricité, chaleur)

Le montant total
de ces reventes s'élève à **1 899 015 €**

Financement du syndicat (contributions et recettes diverses)

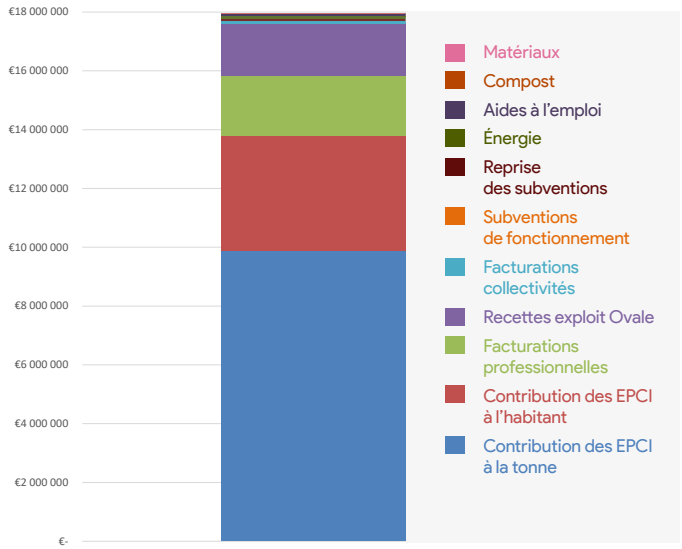

Recettes en €

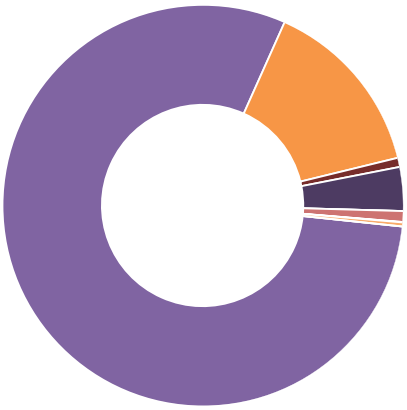

- **0 %** OMR-transports
- **80 %** OVADE y compris gestion des refus hors déchets verts
- **14 %** ISDND seul
- **1 %** ISDI
- **3.5 %** Déchets verts
- **0 %** Bois
- **1 %** Plâtre
- **0 %** PVC
- **0.5 %** Amiante
- **0 %** Passif

Contribution des collectivités adhérentes
Le montant total de ces contributions
s'élève à **13 787 592 €**

Les flux de déchet et ratios

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Tonnage accueillis sur le site de la Tienne en 2021

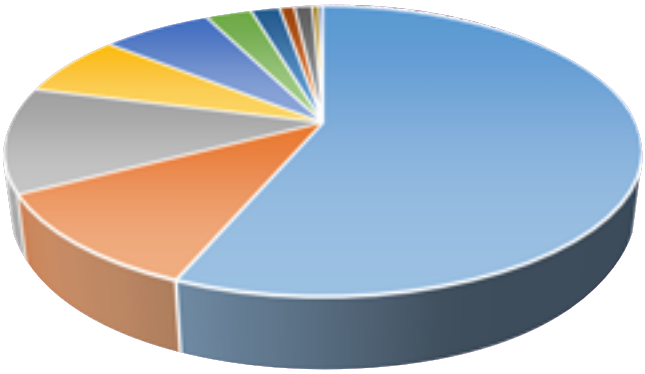

- **59 305 tonnes** Ordures ménagères résiduelles
- **11 556 tonnes** Encombrants
- **12 408 tonne** Déchets compostables
- **7 293 tonnes** Déchets d'activité économique
- **7 125 tonnes** Inertes
- **2 994 tonnes** Refus de tri
- **1 878 tonnes** OMR assimilés
- **947 tonnes** Biodéchets
- **1 158 tonnes** Plâtre
- **404 tonnes** Amiante
- **245 tonnes** Palettes bois
- **58 tonnes** PVC

Part des déchets valorisés (hors inertes)

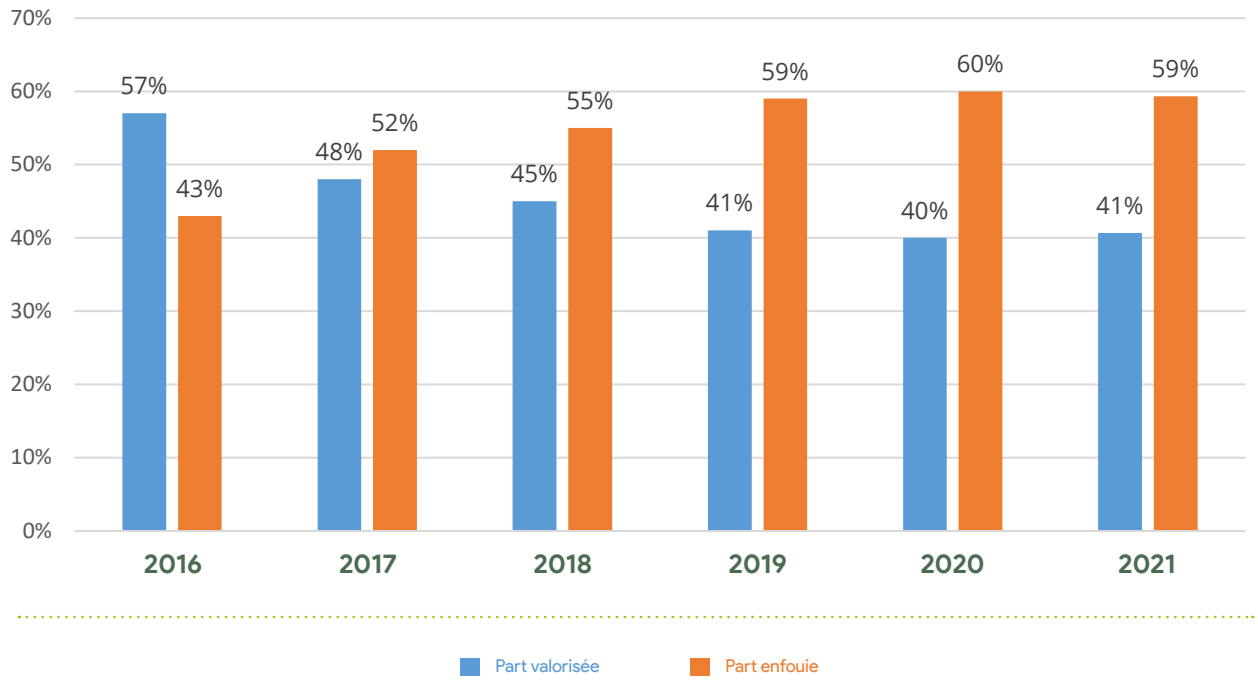

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Ordures ménagères par habitant

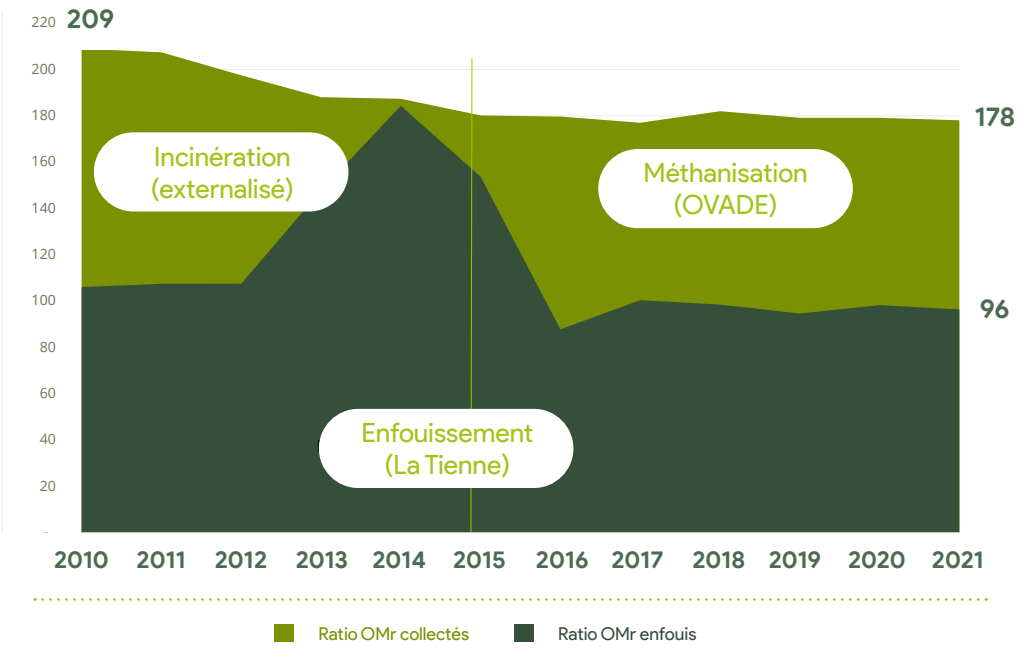

En 2021, chaque habitant du territoire a produit en moyenne 178 kilos d'ordures ménagères résiduelles (Omr). Cela représente une baisse de 14.8 % par rapport à 2010. Jusqu'en 2013, une partie des ordures ménagères résiduelles était externalisée par traitement en incinération, afin de préserver les capacités de stockage du site de La Tienne. Depuis sa mise en service en 2016, l'usine OVADE reçoit l'intégralité des Omr produites sur le territoire d'Organom : après une étape de tri, la matière organique est valorisée (méthanisation et compostage) et les refus sont enfouis sur le site de La Tienne.

Transfert

Le transit des ordures ménagères des trois quais de transfert vers l'installation de traitement :

Quai de transfert	Territoires concernés	Tonnages 2021
Vaux	CC de La Dombes	4850
La Boisse	CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtière à Montluel	9899
Sainte-Julie	CC de la Plaine de l'Ain	13918
Total		28667

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Valorisation

Valorisation matière

Plâtre

Les déchets de plâtre transitent sur la plateforme du site de La Tienne puis sont acheminés vers un prestataire qui se charge de préparer ce matériau afin de l'incorporer au processus de fabrication du plâtre. 1 701 tonnes ont été expédiées en 2021.

Ce marché comprend un coût de traitement à la tonne de 73,5€ HT (hors coût de rechargement sur le site de La Tienne effectué en régie).

Le coût du transport s'élève à 17,74€ HT par tonne.

Provenance	Tonnages	Total
EPCI	1 043	1 158
Autres	115	

PVC

58 tonnes de PVC ont été recueillies sur le site de La Tienne :
elles sont stockées sur la plateforme de transit jusqu'à atteindre un volume suffisant pour pouvoir être transportées vers une entreprise spécialisée dans le recyclage de ce matériau. **94 tonnes de PVC ont ainsi été expédiées en 2021.**

Provenance	Tonnages	Total
EPCI	49	58
Autres	9	

Valorisation énergétique : Bois

Les emballages bois de classe A apportées sur la plateforme de compostage sont broyés et servent de combustibles à une chaufferie bois. 245 tonnes ont ainsi été accueillies en 2021 et 248 tonnes ont été vendues.

Provenance	Tonnages	Total
EPCI	0	245
Autres	245	

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Valorisation organique Compostage

Les déchets végétaux réceptionnés sont triés puis broyés pour entamer le processus de fermentation naturelle. Les andains sont retournés régulièrement pour accélérer la décomposition.

Huit à dix mois plus tard, après la phase de maturation, le compost criblé à l'aide de tamis est prêt pour la vente. Ce procédé de compostage permet d'obtenir un compost de qualité (norme NFU 44-051).

Le compost ainsi produit est vendu aux agriculteurs locaux : il est proposé en maille de 10 ou 30 mm. 1 959 tonnes de compost produit à partir de ces matières ont été vendues en 2021.

Type	Provenance	Tonnages	Total
Déchets végétaux	EPCI	5135	6448 *
Déchets végétaux	Autres	1313	

*56 tonnes de déchets verts réceptionnés à la composterie ont été transférés vers l'usine OVADE

Valorisation energétique et organique :

OVADE, usine de tri-méthanisation-compostage

OVADE
UNITÉ DE VALORISATION BIO-ÉNERGÉTIQUE

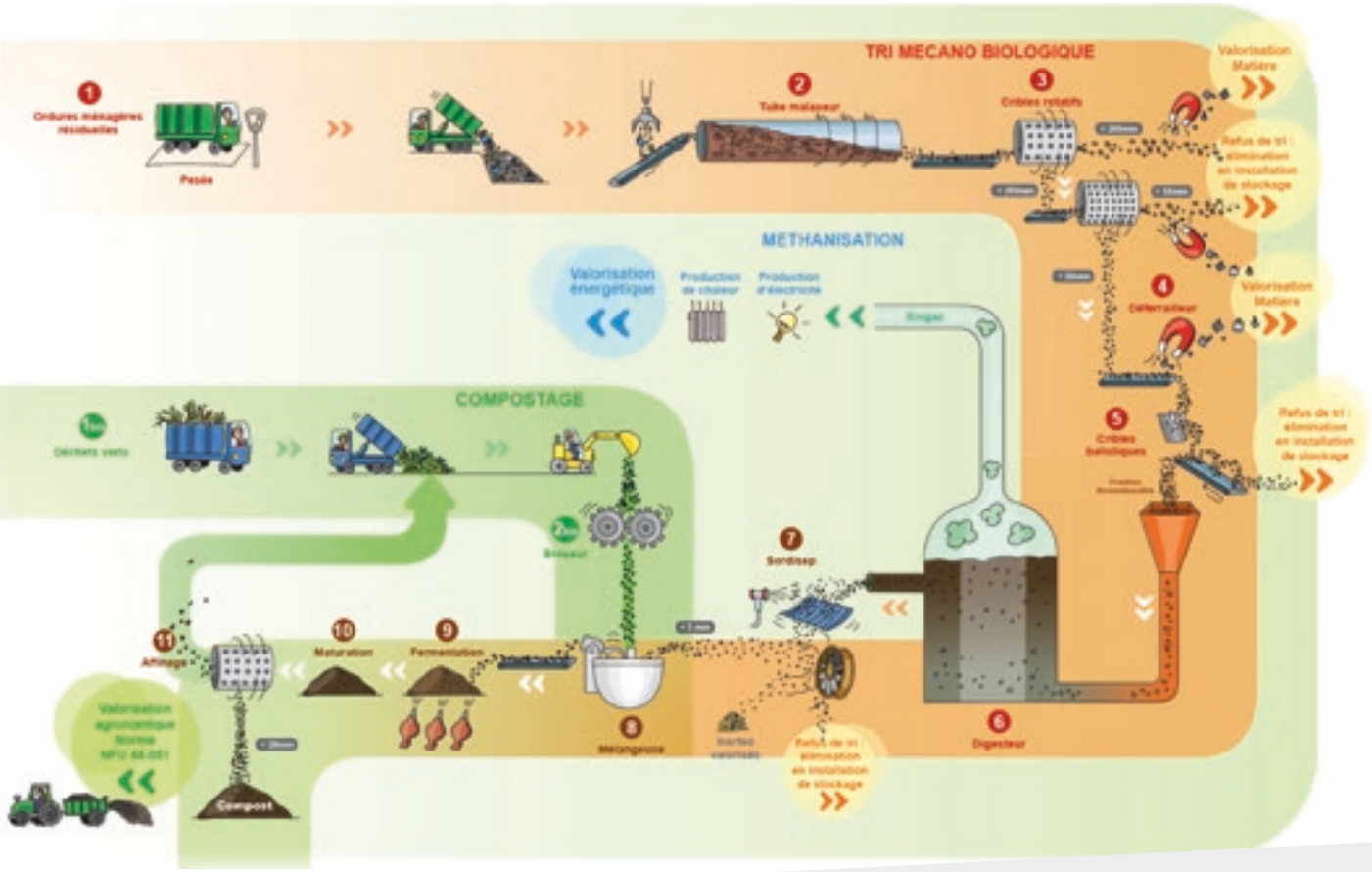

© Tiru - Lucie Jeantils

Entrée

L'usine OVADE a réceptionné et traité 58 650 tonnes d'ordures ménagères, **947 tonnes** de déchets industriels organiques **et 5 960 tonnes** de déchets verts pendant l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Sortie

En 2021, les refus d'OVADE enfouis dans le casier de classe 2 représentaient plus de 30 000 tonnes. Le taux de diversion matière s'élevait ainsi à 50,8 %.

En 2021, 800 tonnes de ferrailles ont été valorisées et 14 056 tonnes de compost ont été produites. Dans le même temps, 13 885 tonnes de compost, conformes à la norme NFU 44-051, ont été vendues et épandues sur les terres agricoles.

En outre, OVADE a produit 10 657 087 kWh d'électricité injectés sur le réseau Enedis, ce qui correspond à la consommation annuelle de 3 915 foyers*.

produit sortant	tonnages 2021	
Refus Bas PCI	7 324	30 900,4
Refus Haut PCI	22 326	
Inertes	1 069	
Encombrants	181,4	
Ferrailles	800	14 856
Compost	14 056	
TOTAL	45 756,4	

L'usine a également besoin d'électricité pour fonctionner, celle-ci représente 60% de la production. OVADE produit donc plus d'électricité qu'elle n'en a besoin.

*consommation électrique, hors chauffage et chauffe-eau - chiffres ADEME 2011

Non-conformités

Entre 2017 et 2021, 251 non-conformités ont été détectées dont 154 en 2021.
Les déchets non-conformes que l'on retrouve le plus fréquemment sont les déchets d'activité économique (DAE), les déchets plastique, les encombrants mais aussi les containeurs poubelle.
Ces non-conformités concernent seulement les « *indésirables* » visibles et volumineux détectés par le pontier et extraits de la fosse de réception de l'usine à l'aide d'un grappin. D'autres déchets « *indésirables* » sont aussi visibles dans la fosse sans que l'on puisse les saisir avec le grappin.

Ils sont alors introduits dans le process de l'usine mais seront récupérés grâce au système de tri en amont du digesteur et finiront dans les bennes de refus.

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre de non-conformités	14	24	34	25	154	251
Nombre de conformités	6 764	6 954	7 354	7 329	5 729	34 130
Nombre de camions ayant déchargé sur OVADE	6 778	6 978	7 388	7 354	5 883	34 381
Taux de non-conformités	0,207%	0,344%	0,460%	0,340%	2,618%	0,730%
Déchets	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**TOTAL**
Arbre	0	0	0	1	0	1
Bouteilles de gaz	0	0	0	0	1	1
Container poubelle	2	0	2	4	17	25
Déchets verts	0	0	0	0	2	2
DIB/DAE	2	18	14	9	47	90
Encombrants	0	2	0	1	17	20
Matelas	1	1	3	2	15	22
Métal	1	0	0	1	0	2
Palettes	0	0	0	1	0	1
Plastiques	7	2	14	4	37	64
Pneus	0	0	0	0	2	2
Produits chimiques	1	0	0	0	6	7
Produits infectieux	0	1	1	0	7	9
Terre	0	0	0	2	0	2
Tri sélectif	0	0	0	0	3	3
TOTAL	14	24	34	25	154	251

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Stockage

Outre l'apport des ordures ménagères collectées par les intercommunalités membres d'Organom, le syndicat a validé 198 certificats d'acceptation préalable (CAP), document nécessaire pour tout dépôt de déchets par des collectivités, professionnels ou transporteurs.

La capacité annuelle maximum de l'ISDnD (installation de stockage de déchets non dangereux) est fixée par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 à 60 000 tonnes de déchets enfouis depuis la mise en service de l'usine OVADE. Celle de l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) est fixée à 11 700 tonnes annuelles.

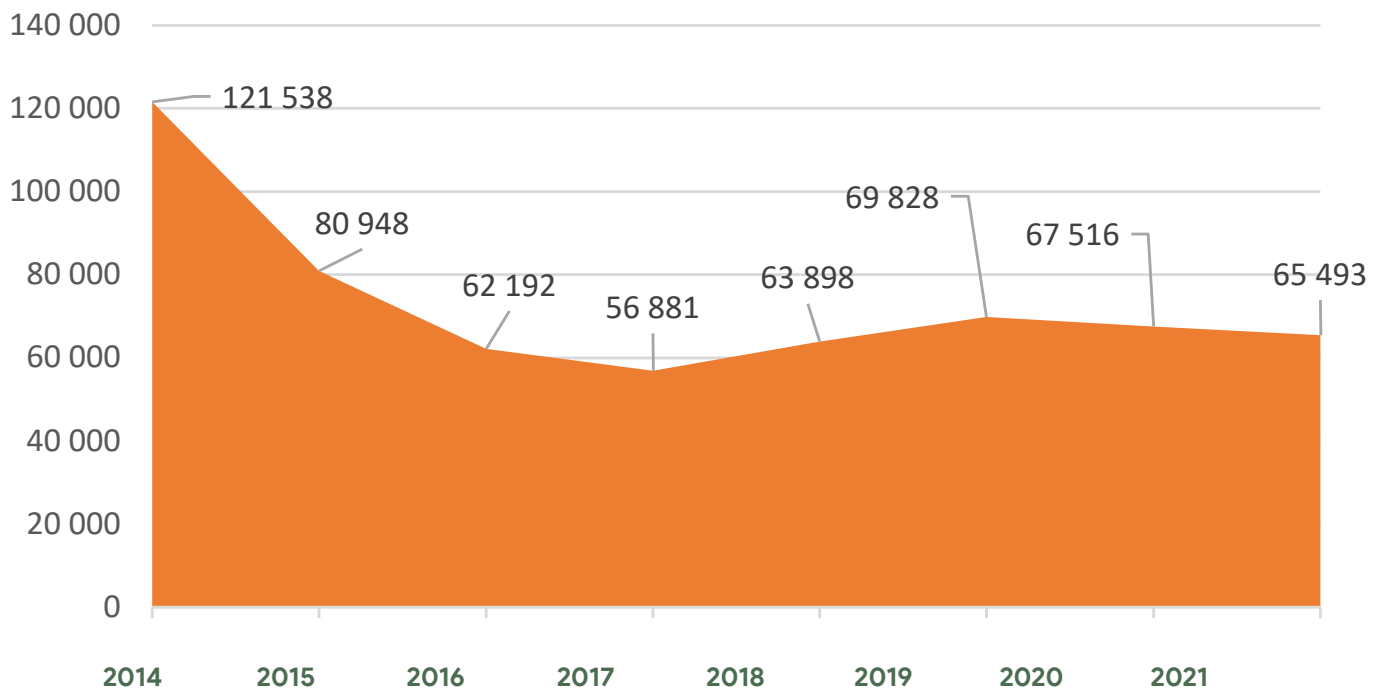

Évolution du stockage à la tienne (en tonne)

Type de déchet	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères	2 309	2 747	2 676	2 317	3104
Ordures ménagères - refus de l'unité OVADE	28 871	29 301	30 003	31 225	30 901
OMR assimilés	2 314	2 454	2 693	1 695	1 878
Déchets non dangereux en mélange (DND)	7 983	10 887	11 418	10 896	7 293
Refus issus des centres de tri	503	2 554	6 758	2 297	2 994
Encombrants ou monstres (EPCI)	8 888	9 654	10 575	11 418	11 556
Refus plateforme de compostage	/	/	/	254	
Sous total ISDnD hors matériaux de couverture	50 868	57 597	64 123	60 179*	57 726
Déblais et gravats (inertes) - Matériau de couverture	/	3 000	657	4 256	5 224
Sous total ISDnD	51 504	60 597	64 780	64 435	62 950
Déblais et gravats (inertes) - Casier ISDI	5 028	2 867	4 735	2 586	1901
Amiante - Casier amiante	349	434	313	495	404
TOTAL stockage La Tienne	**56 881**	**63 898**	**69 828**	**67 516**	**65 255**

*Des dérogations sont accordées pour certains apports, comme le dépannage des collectivités voisines. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans le cadre de l'autorisation annuelle fixée à 60 000 tonnes.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Site de la Tienne

Contrôle des déchets entrants

Le nombre de contrôles a fortement augmenté en 2021 grâce au recrutement d'un second agent de contrôles.

Contrôles des apports de déchets sur le site de la tienne

Gestion du biogaz

L'installation de valorisation du biogaz issu des casiers d'enfouissement de déchets est composée de 3 moteurs à combustion d'une puissance électrique instantanée de 1 390 kW (respectivement 800, 400 et 190 kW). En 2021, les moteurs ont produit 6 697 MWh électriques, ce qui représente une hausse de 35% par rapport à 2020.

Cela s'explique par une augmentation du biogaz disponible, que l'on peut attribuer à plusieurs facteurs :

- ouverture d'un nouveau casier ;
- installations de nouveaux drains de captage du biogaz et règlages plus fréquents

	Volume de gaz valorisé par les 3 moteurs (Nm3)	Volume de gaz torché (Nm3)	Taux de valorisation annuel	Production électrique (kWh)
2021	4 741 377	104 861	98%	6 696 843

	Torchère MT500		Torchère BG2000	
	Volume de gaz torché (Nm3)	Nb d'heures de fonctionnement	Volume de gaz torché (Nm3)	Nd d'heures de fonctionnement
2021	0	0	104 861	184

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Analyse des effluents

Lixiviats

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les lixiviats. Celles-ci montrent un dépassement des valeurs limites en matières en suspension, matières organiques (DCO, DBO5, COT et azote), métaux (dépassements ponctuels), composés organiques halogénés (dépassements ponctuels) et de l'indice phénol.

Eaux pluviales

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les 5 bassins d'eaux pluviales. Celles-ci montrent un dépassement ponctuel des valeurs en pH, DCO, DBO5, matières en suspension et phosphore. Le bassin 2, sujet à des dépassements de matières en suspension, matières organiques et métaux contenus dans les dépôts en fond de casier, a été curé au 3ème trimestre : les analyses sont conformes depuis. Le reste des analyses est conforme tout au long de l'année.

Eaux souterraines

Des analyses réglementaires trimestrielles sont réalisées sur les eaux souterraines, en amont, au droit et en aval du site (11 échantillons). On observe un dépassement des valeurs de références pour les métaux ainsi que le COT.
Les eaux souterraines restent majoritairement inférieures à la limite de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau (il n'y a pas de valeurs limites imposées par la réglementation pour les eaux souterraines).

Bilan hydrique

Le lixiviat provient à la fois de l'humidité intrinsèque des déchets enfouis et de la pluie qui s'infiltre dans les casiers de stockage - la couverture des casiers permet ainsi de limiter la formation des lixiviats. Le volume total de lixiviats produits sur le site de La Tienne en 2021 s'élève à 123 379 m3, pour une pluviométrie annuelle de 1 303 mm.

Principaux travaux menés en 2021

Janvier : aménagement d'un nouveau quai

Afin de garantir la poursuite de l'exploitation du casier 3 de l'extension, des travaux de construction d'un nouveau quai de déchargement ont débuté le 11 janvier 2021.

Ce quai a permis de recevoir les apports de déchets jusqu'à la fin de l'exploitation du casier 3, en juin.

Juin : ouverture du casier 4

Après trois années d'exploitation, le casier 3 a totalement été rempli en juin 2021 et les travaux de couverture ont pu être entrepris.

En parallèle, l'inspecteur des installations classées est venu examiner le casier 4 avant d'autoriser le Syndicat à l'exploiter. Depuis le 28 juin, les apporteurs sont ainsi dirigés vers ce nouveau casier, composé de 2 alvéoles.

Décembre : réaménagement du quai de déchargement

Le 1er quai de déchargement du casier 4 devenant inutilisable en raison de la montée du niveau des déchets, Organom a entrepris à partir du 6 décembre des travaux pour réaménager l'ancien quai de déchargement du casier 3, situé en hauteur.

Pour cela, il a fallu construire une rampe entre le nouveau quai et le casier 4 et déplacer une partie des déchets (plus de 6 000 m3) pour libérer de l'espace dans le casier 3. La réouverture de cet ancien casier s'est faite par étapes pour limiter les odeurs.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Site de Vaux

Outre le quai de transfert des ordures ménagères, Organom gère l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (fermée en 2009) située sur la commune du Plantay.

Traitement des effluents

Organom a repris en 2017 l'exploitation de la station Roseaulix, qui utilise la technique des filtres plantés de roseaux.

La Station Roseaulix à Vaux

Analyse des effluents

Lixiviats

Les analyses trimestrielles des lixiviats montrent un seul dépassement en carbone organique total. Le reste des paramètres est conforme.

Eaux pluviales

Les analyses trimestrielles montrent un dépassement en pH, matières en suspension ainsi qu'en substances carbonées et métaux pour l'un des 2 bassins.

Eaux souterraines

Les analyses semestrielles sur 4 échantillons montrent un dépassement des valeurs limites en matières carbonées et azotées ainsi qu'en métaux. Les autres paramètres restent conformes aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Un cycle d'ateliers avec les acteurs du BTP

La règlementation sur la gestion des déchets du BTP se renforce et de nombreux changements sont à prévoir dans les pratiques professionnelles : loi AGEC, tri 7 flux, traçabilité, diagnostic « *Produit, Matériaux, Déchets* »

C'est autour de ces questions d'actualité qu'un cycle de 4 ateliers a été organisé fin 2021 sur le territoire d'Organom, en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie ainsi que les syndicats professionnels CAPEB et FBTP de l'Ain. 27 participants représentant 24 structures (donneurs d'ordre, concepteurs, entreprises et artisans, déconstructeurs, recycleurs) ont participé à ces ateliers animés par Dominique Firinga (Decodex) et Philippe Garcin (In Hominé).

Au programme :

Analyse de la chaine de valeur du projet à la fin de vie
(le 21/09, au siège de Bourg Habitat)

Jeu de la fresque du climat adapté au BTP
(le 5/10, au siège de la CMA)

Identifier des pistes d'actions en distinguant le TP et le bâtiment
(le 19/10, dans l'entreprise Donetti pour le bâtiment au dépôt Fontenat pour les TP)

Elaborer des projets ensemble
(le 23/11, au siège de la FBTP de l'Ain)

Un espace de réemploi au camping

Afin de donner une seconde vie aux objets dont les campeurs se débarrassent après leur séjour, Organom a développé la « *baraque anti-gaspi* » en s'inspirant des campings de Vendée à l'instar du syndicat Trivalis.

La réalisation et l'installation du prototype au camping l'Escapade à Priay a été menée en partenariat avec l'atelier FICA et la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon. Celle-ci s'est ensuite appuyée sur la notice de montage pour la fabrication (en matériaux de récupération) par son atelier chantier d'insertion et l'implantation au camping l'Oiselon à Pont d'Ain.

Grand Bourg Agglomération va reproduire la même démarche sur son camping de la Plaine tonique pour la saison 2022

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Accompagnement des lauréats suite à l'AMI avec la CMA

Suite au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt le 22 juin 2020, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Organom ont retenu 2 entreprises locales pour un accompagnement en 2021 :

- **Torréfaction Dagobert :** situé à Châtillon-sur-Chalaronne dans la Dombes, David Gobert est un producteur de café bio engagé dans une démarche de développement durable. Il a été mis en relation avec un repreneur pour ses films plastiques et ses cartons et la CMA a reversé une aide pour le financement d'une presse, destinée à compacter les films plastiques.
- **PlastOyo :** implanté dans la Plastics Vallée dans le Haut-Bugey, François Vuaillat travaille au développement d'une solution mobile de recyclage des plastiques rigides. Il a été soutenu pour l'achat d'un broyeur de plastique.

Promotion des couches lavables

Organom a renouvelé son partenariat avec l'association France Nature Environnement de l'Ain pour ses actions de sensibilisation du public à l'utilisation des couches lavables.

Trois permanences ont été organisées en 2021 à Ambérieu-en-Bugey, Bâgé-la-Ville et Chalamont avec la possibilité pour les jeunes parents d'emprunter des kits de couches lavables pour les tester.
Au total, ce sont 10 foyers accompagnés, 80 parents sensibilisés et 13 kits d'essai prêtés.

1 tonne c'est la quantité moyenne de déchets évités par enfant grâce aux couches lavables.

Une étude sur le déploiement de nouvelles filières pour les encombrants

En 2021, plus de 11 000 tonnes d'encombrants ont été enfouies sur le site de La Tienne.

Afin d'étudier les opportunités et les solutions potentielles pour valoriser ces déchets, Organom a missionné le bureau d'études Indiggo. Les élus et techniciens des EPCI adhérents ont été fortement impliqués dans la démarche. Plusieurs pistes ont été explorées : renforcement des contrôles en déchèterie, développement de nouvelles filières de recyclage (menuiseries, plastiques durs, polystyrène, laine de verre ...), développement du réemploi, tri du flux encombrants résiduel... Une réunion de restitution est prévue en mars 2022, avec le choix des scénarios et l'élaboration d'une feuille de route commune.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Communication

L'année 2021 a été marquée par deux campagnes de communication grand public. Organom n'a accueilli que 457 visiteurs sur le site de La Tienne mais des animations de sensibilisation en classe ont été proposées à plus de 400 élèves de CM1 et CM2.

Interpeller au sujet du gaspillage

Organom a lancé en juin une campagne de communication grand public sur la thématique du gaspillage alimentaire. Les quantités gaspillées ont été mis en avant à l'aide de visuels colorés dans la presse et sur les panneaux d'affichage pour inviter les habitants du territoire à questionner leurs pratiques.

1 Français gaspille environ
20 kg de nourriture par an

Promouvoir les bons gestes

A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) en novembre, Organom a porté une campagne dans la presse et sur les réseaux sociaux illustrant 5 bons gestes pour réduire le poids de sa poubelle avec des acteurs locaux : achat en vrac, réparation, don, broyage des végétaux, achat de produits durables/réutilisables comme les couches lavables.

Un challenge pour les écoles primaires

Afin d'étudier les opportunités et les solutions potentielles, Organom a organisé la 4e édition de son challenge à destination des classes de CM1 et CM2 des écoles du territoire. 17 classes ont ainsi participé et réalisé durant un trimestre une affiche de sensibilisation à la réduction de la pollution plastique - voir celle réalisée par les CM1-CM2 de l'école de Chalamont (ci-contre). Les visites ayant été suspendues, un agent du Syndicat s'est ensuite rendu dans chaque classe pour montrer aux élèves comment sont traités leurs déchets ménagers grâce à des vidéos puis leur a remis leurs lots composés d'un sac, d'une règle en bois et d'un livre sur la réduction des déchets.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-171-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Site de la Tienne

216 chemin de la Serpoyère
Viriat - CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70
organom@organom.fr
www.organom.fr